

CONSEIL DU 5^e ARRONDISSEMENT

Jeudi 13 juin 2024

18 h 30

La séance est ouverte à 18 h 45

Le jeudi 13 juin 2024, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 6 juin 2024, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5^e arrondissement

La séance a été retransmise sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=XXnj6y3eTow>
<https://www.youtube.com/watch?v=RMEV8ByJkI8>

* * * * *

PRÉSIDENTE : Nadine GEORGEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Sophia POPOFF

PRÉSENTS : Bertrand ARTIGNY ; Laurence BUFFLIER ; Philippe-Henri CARRY ; Yann CUCHERAT ; Tristan DEBRAY ; Marie DUARTE ; Jean-Dominique DURAND ; Sandrine FRANCHET ; Marie-Noëlle FRÉRY ; Nadine GEORGEL ; Pierre GAIDIOZ ; Richard GLEIZAL ; Catherine GOUJON ; Sophie HERITIER ; Nicolas HUSSON ; Joanny MERLINC ; Marielle PERRIN ; Sophia POPOFF ; François THEVENIEAU.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :

Myriam BENCHARAA (pouvoir à Jean-Dominique DURAND) ; Grégory CUILLERON (pouvoir à Yann CUCHERAT) ; Béatrice GAILLIOUT (pouvoir à Laurence BUFFLIER).

ABSENT EXCUSÉ SANS DEPÔT DE POUVOIR : Bénédicte DRAILLARD.

ABSENT NON EXCUSÉ : Igor MANFREDI.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance

Madame POPOFF procède à l'appel.

* * * * *

Adoption du procès-verbal du 16 mai 2024

Madame la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte rendu puis le met au vote.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

Introduction par Madame la Maire

En introduction de ce conseil d'arrondissement, post-élections européennes, on pouvait imaginer dire bien des choses. Avec un degré d'optimisme modéré, on aurait pu souligner la responsabilité du monde politique centrant le débat sur les enjeux vitaux du continent, à commencer par la paix ou le climat. On aurait pu souligner la responsabilité des électeurs dans le choix d'envoyer au Parlement européen des représentants travailleurs et attachés à l'œuvre des pères fondateurs tels Robert SCHUMAN ou Alberto SPINELLI, et au final, notre responsabilité commune pour assurer aux générations futures une Europe surprotectrice et vivable.

Oubliant cela et réduisant le niveau d'optimisme au plus bas, on aurait pu souligner l'intensité de l'alerte démocratique qu'ont envoyée les 51 % de votants, dimanche dernier. Actant le fait que plus de 7 millions et demi de personnes ont fait le choix d'envoyer à Bruxelles des héritiers du Front National, le monde politique français, à 11 heures 59, avant d'essayer ce qu'on n'a jamais essayé, pouvait encore changer de braquet. On pouvait encore entendre et répondre au sentiment d'aliénation, d'impuissance et de défiance des citoyennes et citoyens.

Mais oublions également cela pour passer dans une dimension parallèle, en même temps irresponsable et suicidaire. En même temps, on dépouille et on dissout. En même temps, on est garant des institutions et on les piétine. En même temps, on appelle à dépasser les clivages et on n'a jamais autant polarisé la vie politique. En même temps, on a baissé les APL, les retraites, l'allocation chômage pour éviter une dégradation de la note de la France et on organise soi-même un décrochage boursier, lundi matin. En même temps, la dégradation des finances publiques et des centaines de millions dépensés pour une organisation précipitée d'élections de convenance. En même temps, on peut exprimer, avec des trémolos dans la voix, la reconnaissance de la nation aux fonctionnaires territoriaux et élus locaux, premiers de cordée lors des crises, et leur imposer trois échéances électorales en 5 semaines. En même temps, une stratégie fumeuse du président, la dissolution de l'Assemblée, et un crime d'hubris, précipitant le désordre du monde. La liste est longue de ces « en même temps » qui ne nous mènent, les Françaises et les Français, qu'à la colère et au cynisme.

Alors il y a fort à parier qu'à ces « en même temps » succédera un « Il est grand temps ». Grand temps de sauter dans le vide en essayant ce qui a déjà été essayé pour le pire. Grand temps d'être à la hauteur des défis de notre temps, des attentes de nos concitoyens et de nos responsabilités de démocrates, en mobilisant notamment pour la victoire du nouveau Front populaire.

En conclusion de ce propos introductif, je voudrais exprimer ma profonde et sincère reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui permettent la bonne tenue de ces élections : cadres, agents, présidents de bureaux de vote et assesseurs. Un infini merci pour les dizaines d'heures que vous consacrez à la démocratie, par essence précieuse et fragile. L'occasion aussi d'appeler les élus au respect de leurs obligations en la matière, et les citoyens à nous aider en devenant assesseurs pour le temps d'une journée ou deux.

Pour passer sur quelque chose de plus léger, je voudrais quand même aussi rappeler quelques événements festifs organisés par la Mairie du 5^e, ces prochaines semaines :

- Dès demain si le vent ne nous joue pas des tours, on aura le week-end à Saint-Just, du vendredi 14 au dimanche 16, avec pour rappel, une projection du film La La Land, demain ;

- Samedi, un bal swing et dimanche après-midi, un spectacle de cirque. Notre principal partenaire, c'est Les Nuits de Fourvière, mais on a aussi la chance d'être associés à la MJC de Ménival, notamment pour le spectacle de cirque.

Un intervenant : Il y aura aussi un spectacle de marionnettes.

Nadine GEORGEL : C'est formidable. Merci au Centre social de Saint-Just. On a un autre événement notable, le 21 juin, au matin, dans le parc de la mairie — Monsieur MERLINC, vous pourrez nous en dire davantage —, il s'agit d'une fête de la musique à destination des enfants du 5^e. Et le 22, la première édition de la Fête des animaux à partir de 16 heures. On aura un temps de forum de 16 heures à 19 heures environ, un temps au moment du repas avec un atelier, notamment de cuisine végétale, des jeux de société, des petites animations pour les familles, puis la projection du film « Animal » de Cyril DION.

En parallèle de ces événements portés par la Mairie du 5^e, je vous invite à regarder et à suivre l'agenda des festivités du 5^e qui est trop chargé pour être exhaustif, ce soir.

Y a-t-il des prises de parole ?

Marie DUARTE : Madame la Maire, chers collègues, vous commencez tous un peu à me connaître. Je suis profondément citoyenne et en tant qu'humaniste, sincèrement engagée pour la ville et ses aînés, je me dois d'être transparente. Inquiète pour ma ville face au chaos provoqué par notre président de la République, je ne me retrouve pas dans cette chienlit. Face à l'inquiétude des citoyens, nous ne pouvons rester sourds et indifférents.

J'entends et je comprends la nécessité de combattre le Rassemblement National, mais je ne peux m'accommoder des propos contre les forces de l'ordre dont je fais partie. Ainsi, parce que je ne peux pas accepter des alliances aux deux extrêmes, je vous annonce que je continue mon travail, mon engagement auprès des seniors de cette belle ville, en tant que citoyenne non inscrite.

Merci pour votre écoute.

Nadine GEORGEL : Merci, Madame DUARTE, pour cette clarification et permettez-moi de saisir cette occasion pour vous exprimer toute ma confiance au nom de la majorité, et toute ma reconnaissance pour ce que vous faites pour les seniors. Et on sait que vous ne méngez ni votre temps ni votre énergie, et croyez bien qu'ils en sont conscients et nous aussi. Merci à vous.

Je vous propose que nous passions à l'examen des dossiers. Pour le premier, je vais m'éclipser en laissant la parole à Madame FRÉRY.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprend 38 projets de délibération.

1 - 2024-31026-MA5-296 - Rapport Direct : État spécial du 5^e arrondissement de Lyon - Exercice 2023 - Compte Financier Unique 2023 - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 5^e

Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY

Bonsoir à tous et à toutes.

Je me dois de présenter le Compte Financier Unique 2023, sachant que nous avons, si l'on peut dire, des bonnes nouvelles puisqu'il y a des réserves. En toute hypothèse, au 31 décembre 2023, le montant des dépenses a été fixé à 466 760 euros sur un total de recettes de 764 000 euros.

Il y a eu deux décisions modificatives en 2023, avec — pour le faire court — des apports supplémentaires, dont deux ou trois sur lesquels je voudrais insister :

- 43 459 euros de recettes correspondant à l'intéressement sur l'activité de la salle des fêtes des Garennes, pour l'année 2022, ce qui n'est pas négligeable ;
- 6 825 euros supplémentaires au titre de l'animation du conseil d'arrondissement des enfants, puisqu'il faut bien sûr payer l'animation de ce travail ;
- 82 000 euros de dépenses supplémentaires au titre de la forte augmentation des énergies et des dépenses alimentaires dans les crèches. Mais c'est absolument nécessaire.

La deuxième décision modificative intéresse tout le monde, mais également beaucoup Sandrine FRANCHET qui porte, entre autres, ce projet. C'est un transfert de 25 000 euros supplémentaires pour la mise en place d'un tiers-lieu de ressources lié aux transitions professionnelles, sans doute à Saint-Jean, mais je ne dévoilerai pas plus le travail effectué par la membre de notre équipe, particulièrement motivée.

En toute hypothèse et pour résumer sur ce Compte Financier Unique, avec des recettes à hauteur de 1 076 000 euros et 730 000 euros de dépenses — je vous fais grâce des centimes —, il reste un résultat de 346 365 euros. Le Conseil d'arrondissement doit prendre acte de la présentation faite du compte financier, sachant bien évidemment, qu'il y aura des reports pour cette année et des utilisations sans doute très productives et intéressantes pour tous les citoyens.

Voilà mes observations sur ce compte financier.

Y a-t-il des remarques ou des prises de parole sur ce point ?

[Jean-Dominique DURAND](#) : Juste une explication de vote. Nous voterons contre parce que la majorité actuelle semble continuer à ignorer nos appels à la prudence en matière de gestion des deniers publics.

[Marie-Noëlle FRÉRY](#) : Dont acte. Au vu du résultat, il ne me semble pas qu'il y ait de mauvaise gestion, mais je pense que vous visez le plus général.

[Jean-Dominique DURAND](#) : La question fiscale.

[Marie-Noëlle FRÉRY](#) : Bien sûr. Dont acte.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame FRÉRY met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

4 votes contre : Myriam BENCHARAA, Yann CUCHERAT, Grégory CUILLERON et Jean-Dominique DURAND.

2 abstentions : Laurence BUFFLIER et Béatrice GAILLIOUT.

1 n'a pas pris part au vote : Nadine GEORGEL.

Le Conseil d'arrondissement prend acte

2 - 2024-31027-MA5-297 - Rapport Direct: Désignation de représentant-e-s de la mairie d'arrondissement au sein des Conseils de Vie Sociale de la Résidence autonomie CHARCOT, de l'EHPAD L'Étoile du Jour et de La Sarra - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 5^e

Rapporteure : Nadine GEORGEL

Nous reprenons avec le rapport direct 297 qui concerne la désignation des représentants de la Mairie d'arrondissement, au sein des Conseils de vie sociale de la résidence Autonomie Charcot et de l'EHPAD du Point du Jour et de la Sarra

Y a-t-il des candidatures pour ces établissements ? Marie DUARTE, vous êtes candidate.

Marie DUARTE : Pour l'EHPAD de la Sarra et la Résidence Charcot.

Nadine GEORGEL : Et Madame FRÉRY.

Marie-Noëlle FRÉRY : Oui, pour le L'Étoile du Jour.

Nadine GEORGEL : Très bien.

Marie-Noëlle FRÉRY : Ce sera dans la continuité.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

2 n'ont pas pris part au vote : Marie DUARTE et Marie-Noëlle FRÉRY.

3 - 2024-26911-CMMA5-265 - Opération 60021875 « aménagement et rénovation des salles municipales 2021-2026 » - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1 - Programme 20008 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier

Rapporteuse : Nadine GEORGEL

Le rapport 265 concerne le programme d'aménagement et de rénovation des salles municipales pour une enveloppe totale de 550 000 euros.

Dans le 5^e, on est concernés par la rénovation du Palais Bondy, avec des éléments assez précis, tels que le remplacement de la moquette de l'escalier de la salle Molière, la suppression d'une cloison à mi-hauteur, sur le palier de l'escalier nord qui conduit au salon d'exposition.

L'enveloppe doit être réévaluée à hauteur de 638 000 euros. On passe de 550 000 à 638 000. On a le Palais Bondy et des salles dans le 1^e dans le 3^e.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

4 - 2024-26670-CMMA5-286 - Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'Equipement pluriannuel 2021-2026 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteuse : Nadine GEORGEL

Il s'agit là d'adopter la révision des autorisations, des imputations budgétaires sur certains chapitres dont je vous ferai grâce, et d'autoriser Monsieur le Maire à des participations financières auprès des partenaires concernés.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

5 - 2024-26622-CMMA5-272 - Programmation financière 2024 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites, ainsi qu'au titre de la prévention santé et de l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 259 700 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteuse : Sophia POPOFF

Il s'agit d'une délibération annuelle qui nous permet de voter des subventions au titre de la réduction des risques sanitaires et de prévention en santé, sur les questions de santé mentale, de prévention et réduction des risques liés aux addictions, la lutte contre les IST, VIH Sida et hépatites, ainsi qu'au titre de la prévention santé et de l'accompagnement des situations de personnes en situation de précarité ou fragilisées.

Cette délibération vous propose d'autoriser la dépense d'un montant de 259 700 euros, à diverses associations. Aucune n'a son siège social dans le 5^e, mais le 5^e bénéficiera d'actions de diverses associations sur le territoire.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

6 - 2024-25674-CMMA5-277 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'association Stop exclusion énergétique - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteuse : Marielle PERRIN

Je vais vous demander de voter pour l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association Stop exclusion énergétique. Stop exclusion énergétique est un collectif qui rassemble plus de 50 organisations.

L'objectif est de communiquer sur les actions de lutte contre la précarité énergétique. Cette association organise notamment des fresques de la précarité énergétique. L'idée est de sensibiliser les gens et de se rendre compte à quel point ne pas pouvoir se chauffer suffisamment peut entraîner des soucis sur la santé, peut entraîner un renfermement sur soi-même, des problèmes de sociabilisation.

Nous avons été quelques élus à participer à ces fresques contre la précarité énergétique organisées, ici, en mairie d'arrondissement : Madame HÉRITIER, Madame POPOFF, Madame GOUJON et moi-même.

Je vous demande de voter favorablement à l'adhésion de la Ville de Lyon à cette association.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

7 - 2024-26982-CMMA5-261 - Approbation de la convention de mise à disposition du parking situé avenue de Ménival propriété de la SACVL pour le déplacement provisoire du marché de Ménival dans le cadre du diagnostic archéologique de la place Schweitzer préalable aux travaux du Tram express de l'Ouest Lyonnais (TEOL) - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteuse : Marielle PERRIN

Dans le cadre du projet TEOL, le SYTRAL réalise un diagnostic archéologique sur le périmètre de la place Schweitzer, qui doit débuter en juillet 2024. Un déplacement du marché de Ménival a été organisé. Il commencera le 7 juillet. Dorénavant, le marché sera organisé sur le petit parking devant la MJC de Ménival, et ce pour l'été. Les forains ont été prévenus par la DECA.

Il s'agit de la signature d'une convention entre la SACVL et SYTRAL Mobilités pour l'utilisation de cet espace.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Nadine GEORGEL : C'est une information importante pour la vie de quartier.

Marielle PERRIN : C'est pour des fouilles archéologiques. Le marché de Ménival, qui nous tient à cœur parce que cela fait vivre tout ce quartier, doit déménager le temps d'un été.

Nadine GEORGEL : Il s'agit bien du diagnostic archéologique avant les travaux TEOL. En principe, à moins de découvrir quelque chose de majeur, cela commence le 7 juillet.

Marielle PERRIN : Normalement, cela finit, fin août.

Nadine GEORGEL : Fin août ou dans les tout premiers jours de septembre.

Marielle PERRIN : Sous réserve de découvertes.

Nadine GEORGEL : Ou de non découvertes significatives. N'hésitez pas à partager l'information. Le SYTRAL fait aussi des informations, de son côté. Apparemment, tout est prêt.

Marielle PERRIN : Oui, Bertrand ARTIGNY et moi-même avons informé le Conseil de quartier, le mois dernier. Il va y avoir des grands panneaux aussi pour les citoyens qui vont régulièrement au marché.

Jean-Dominique DURAND : Juste pour nous réjouir de cette information qui annonce que les travaux vont enfin commencer, certes modestement précédés par le diagnostic archéologique, mais cela veut dire que le projet avance. Évidemment, ce projet de tram, vous le savez, ne nous satisfait pas parce qu'il sera très vite insuffisant puisque vous avez renoncé au métro, à la ligne E.

Cependant, c'est déjà quelque chose, et on ne peut que se réjouir qu'enfin, peut-être qu'un jour, le TEOL apparaîtra, après bien des tergiversations. Merci.

Nous votons pour cette délibération.

Nadine GEORGEL : Je vous remercie. Un petit rappel sur les dates. TEOL devrait circuler en 2032. En termes de chiffres de capacité, à sa mise en fonction, les projections sont de l'ordre de 50 000 voyageurs/jour. Les tramways qui circulent en Presqu'île ont une capacité de 120 jours. Donc, même si le besoin double, cela ne ramènera qu'à la situation actuelle de la Presqu'île.

Je rappelle que la densité du 5^e est nettement inférieure à la ville de Lyon et que la densité de Tassin est de 70 % inférieure à la ville de Lyon, avec 3 000 habitants au kilomètre carré. Il n'y a pas un métro, dans le monde, qui dessert 3 000 habitants au kilomètre carré.

C'est aussi un choix qui va de pair avec le choix d'urbanisation modérée tel que le définit le SCoT. On est bien sur une perspective de densification modérée de l'Ouest lyonnais. Ce qu'il faut bien garder en tête, c'est que infrastructure et densification vont de pair. Grosse infrastructure, grosse densification. Je ne pense pas que c'est ce qu'auraient souhaité les habitants de l'ouest.

Yann CUCHERAT : Je ne peux pas me retenir. Alors juste un petit mot.

Nadine GEORGEL : Je vous en prie. Je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur.

Yann CUCHERAT : J'ai vraiment résisté et cela tremblait ! Vous avez raison sur la densité du 5^e et de Tassin, mais c'est une politique beaucoup plus globale de l'Ouest lyonnais, je le rappelle, qui devait desservir ce projet de métro, en absorbant les flux de circulation de tout l'Ouest lyonnais et de ne pas seulement penser à Lyon *intra-muros*, de penser projet de territoire pour limiter la circulation et les flux de transit dans cette ville.

Je ne vais pas refaire le débat qu'on a fait à plusieurs reprises, mais cela me fait du bien de le dire et de ne pas repartir avec. C'est un projet beaucoup plus global que le 5^e et de Tassin.

Nadine GEORGEL : On est bien d'accord. C'est aussi pour cela qu'à Étoile d'Alaï, il est conçu pour pouvoir se poursuivre, notamment vers Craponne, dans le futur, avec des projets de parkings-relais pour pouvoir répondre aux besoins. On espère aussi un RER à la lyonnaise, Mais vous le savez, ce n'est pas chez nous, par contre.

Après, on peut avoir des préférences d'infrastructures différentes mais je pense qu'on peut quand même tous se féliciter de l'arrivée d'une infrastructure sur le territoire. C'est la première fois qu'on a ce type d'infrastructure et 800 millions, ce n'est quand même pas à négliger.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

2 n'ont pas pris part au vote : Marie-Noëlle FRÉRY et Sophia POPOFF.

8 - 2024-27055-CMMA5-270 - Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS pour les travaux énergétiques en résidences - Réévaluation de l'opération n° 60SETXRA « Rénovation énergétique des résidences » et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 20001/2021-2 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Centre communal d'action sociale

Rapporteure : Marie DUARTE

Nous allons aborder l'attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS pour des travaux énergétiques en résidence. Le CCAS et la SAHLMAS avaient engagé une réflexion sur la rénovation énergétique des résidences seniors, dont la résidence Charcot, avec une production d'eau chaude solaire, un remplacement global des lampes afin de passer en LED, et l'isolement de la toiture.

Les travaux concernent toutes ces résidences seniors de la ville, nous le savons bien, puisque cela a été approuvé en mars 2021 ainsi que son lancement en mai 2023. Néanmoins, les aléas de chantier et les révisions de prix sur cette opération d'extension et/ou réhabilitation débutée ne permettent pas à la SAHLMAS de tout financer. À ce titre, elle sollicite la Ville de Lyon pour l'attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 2 300 000 euros.

Si ces dispositions recueillent votre accord, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter favorablement cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.
2 n'ont pas pris part au vote : Marie-Noëlle FRÉRY et Sophia POPOFF.***

9 - 2024-27005-CMMA5-273 - Approbation d'une subvention de fonctionnement à destination de l'Association Bail 69 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY

Nous poursuivons par la délibération 273 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour une association qui s'appelle BAIL 69. Je vais faire très court. BAIL est un joli mot pour traduire « Brigade Associative, Inter Locataires. C'est original. L'association a été créée en juin 2023 pour lutter contre le non-respect de l'encadrement des loyers. Cette toute nouvelle association organise une permanence mensuelle depuis mars 2024 à la mairie du 4^e, et obtient d'ores et déjà des résultats. Ce n'est pas difficile vu que certains bailleurs, personnes privées, n'ont pas encore tout à fait compris la fixation et l'encadrement des loyers, pourtant pas très sévère, sur la métropole et la ville de Lyon.

Cette association a obtenu des financements de la Fondation Abbé Pierre, de la Métropole, et la Ville de Lyon se propose d'aider cette association à hauteur de 5 000 euros, pour cette année.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de voter favorablement pour cette délibération.

[Laurence BUFFLIER](#) : Nous nous abstenons sur ce dossier parce que nous considérons que l'encadrement des loyers a largement contribué à réduire l'offre locative à Lyon. Merci.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

10 - 2024-25673-CMMA5-274 - Approbation de la stratégie pour le logement et l'habitat - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY

On va continuer sur le logement, la stratégie pour le logement et l'habitat, par cette délibération 274. Sauf erreur, ce n'est pas l'encadrement des loyers qui a interdit aux gens de venir se loger sur Lyon puisqu'il y a eu de la hausse des prix de l'immobilier, ce qui exclut progressivement, d'abord les classes les plus populaires, ensuite les classes moyennes. Et on y est.

Pour lutter contre cette spéculation, justement, il y a un certain nombre de réglementations de la Ville de Lyon et de la Métropole qui sont venues. Ce n'est pas seulement l'encadrement des loyers, il y a aussi la réglementation des meublés de tourisme dont on voit les effets absolument délétères sur Saint-Jean. Il y a aussi favoriser l'accession sociale à la propriété par le BRS. Vous le savez, le taux de logement social à Lyon s'approche des 25 % mais on n'y est pas encore. On est à 23,69.

Cette délibération sur la stratégie pour le logement et l'habitat vise à faciliter le logement pour les ménages modestes et les classes moyennes, puisqu'on en est là sur Lyon, et qu'il faut également favoriser le logement digne et le recours au droit, puisque ce n'est pas encore franchement utilisé sur l'ensemble de cette question.

Je vous demanderai, si vous en êtes d'accord, de voter en faveur de cette délibération.

Laurence BUFFLIER : Je continue dans la lignée. Pour revenir sur l'encadrement des loyers, l'effet pervers, c'est que vous allez vous retrouver avec un appartement à louer où vous allez avoir 50 dossiers déposés. Quel dossier va être accepté ? Le meilleur ? Le cadre sup qui a un bon salaire. L'ouvrier va encore ramasser. C'est notre analyse. C'est le point de vue de notre groupe.

Ensuite, nous allons voter contre cette stratégie pour le logement et l'habitat. Si l'intention est bonne, la méthode est contre-productive. Elle accentue la crise. Nous sommes dans un cercle vicieux alors qu'il devrait être vertueux. Comme le débat aura plus de portée en conseil municipal, nous nous exprimerons plus longuement le 27 juin, si je ne me trompe pas. Merci.

Marie-Noëlle FRÉRY : Le débat aura lieu de façon principale au conseil municipal central.

A défaut, je vous demande, pour ceux et celles qui sont d'accord, de voter en faveur de cette délibération qui prévoit un certain nombre de mesures intéressantes, je le rappelle.

Jean-Dominique DURAND : Juste une explication de vote. Pour les mêmes raisons que celles exposées par ma voisine, nous nous abstenons.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

6 votes contre : Myriam BENCHARAA, Laurence BUFFLIER, Yann CUCHERAT, Grégory CUILLERON, Jean-Dominique DURAND et Béatrice GAILLIOUT.

Le Conseil d'arrondissement prend acte

11 - 2024-25672-CMMA5-275 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social- Adaptation du montant de l'opération 60059013 « Production de logement social 2021-2026 » - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions avec la SACVL - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteuse : Nadine GEORGEL

Pour ma part, je vais présenter une délibération concernant la participation financière de la Ville de Lyon pour la production de logement social, avec une autorisation de signature de conventions avec la SACVL, pour une opération située au 33, rue Ferdinand Buisson. Il s'agit d'augmenter l'opération pour un montant d'un peu plus de 269 000 euros.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

2 n'ont pas pris part au vote : Marie-Noëlle FRÉRY et Sophia POPOFF.

12 - 2024-25669-CMMA5-278 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre SOLIHA et la Ville de Lyon - Années 2024 à 2026 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY

La délibération 278 concerne l'approbation d'une convention pluriannuelle entre SOLIHA et la Ville de Lyon, pour les années 2024 à 2026. Je rappelle, mais je pense que la plupart d'entre nous le sait, l'agence SOLIHA travaille beaucoup en direction des propriétaires de logements locatifs privés, mais également en termes de conseils pour les passoires thermiques d'un certain nombre de propriétés, et d'actions générales de lutte contre la précarité énergétique.

Je pense que là-dessus, nous n'aurons pas trop de divergences sur l'intérêt d'une telle subvention de 21 000 euros pour l'année 2024 à SOLIHA, et pour ce travail.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.
1 n'a pas pris part au vote : Sophia POPOFF.***

13 - 2024-27002-CMMA5-279 - Requalification du parc privé : Approbation de la convention d'opération du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habitat indigne et dégradé » et de la convention de participation financière 2024 - 2029 - Lancement de l'opération n° 60059016 « Lutte contre l'habitat indigne 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subventions - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY

Toujours dans le cadre du logement social, il y a un travail volontaire de la part de la Métropole et de la Ville de Lyon pour lutter contre l'habitat indigne. Je rappelle qu'il y a énormément de propriétés ou d'appartements qui présentent un habitat indigne et dégradé, et que dans le cadre de ce travail, ce sont plus de 36 immeubles qui sont en voie de subir des travaux de rénovation et de réhabilitation, vu l'état dans lequel ils sont, dont 19 copropriétés. On ne pourra pas dire que la Ville de Lyon n'aide pas les propriétaires les plus modestes ou les copropriétés les plus modestes, puisque ce travail est important pour les propriétaires qui ont peu de moyens, pour les aides aux syndicats de copropriété, et pour les propriétaires, même aux ressources intermédiaires, où une certaine participation est faite de la Ville de Lyon pour les travaux de réhabilitation, dans le cadre de cette lutte contre l'habitat indigne et dégradé. Là encore, je pense que c'est un intérêt commun pour l'ensemble des personnes qui résident sur Lyon.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.
1 n'a pas pris part au vote : François THEVENIEAU.***

14 - 2024-25671-CMMA5-280 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social- Adaptation du montant de l'opération 60059013 « Production de logement social 2021-2026 » - Affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY

Là encore, c'est la participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social. Alors, qu'on soit clair dans cette opération, on ne va pas nous dire qu'on fait partir les locataires puisque la Ville de Lyon va subventionner près de 29 opérations immobilières, dont certaines de BATIGÈRE, d'autres de GLH, de LMH, BARALIS, avec des subventions particulièrement conséquentes. Qu'on ne nous dise pas qu'on fait partir les personnes modestes, on essaie de les retenir et d'améliorer ces opérations immobilières.

Pour ce qui nous concerne, dans le 5^e, c'est le 25, chemin de Ménival, c'est le 230, avenue Barthélemy Buyer avec BATIGÈRE ou c'est le 26, rue des Aqueducs avec Habitat et Humanisme. D'autres bailleurs sociaux interviennent sur d'autres arrondissements. La subvention pour 2024 est de 3 millions d'euros.

Je pense que là aussi, je l'espère, nous ferons l'unanimité sur ce type de travail et de subventionnement.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.
1 n'a pas pris part au vote : François THEVENIEAU.***

33 - 2024-25670-CMMA5-281 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon - Années 2024 à 2026 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteure : Catherine GOUJON

Cette délibération a pour objet l'approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon, un renouvellement pour 3 années, 2024-2026. L'ALPIL, c'est l'action pour l'insertion par le logement. L'association a pour principale mission d'améliorer l'accès et le maintien dans le logement pour toute personne, notamment les personnes les plus défavorisées, en facilitant leur intégration dans le circuit du logement.

Ce soutien passe par un accueil inconditionnel, une information et un accompagnement sociojuridique pour aider les personnes dans l'accès au logement ou à l'hébergement, pour lutter contre l'habitat indigne, mais aussi pour prévenir les expulsions locatives. L'ALPIL, en partenariat avec l'État et la Fondation Abbé Pierre, agit auprès des publics en état précaire, squats, bidonvilles et en situation de sans-abrisme sur l'ensemble du territoire métropolitain. Une permanence se déroule le vendredi matin, au Palais de justice de Lyon, en même temps que les audiences de référé expulsion, avec un accueil pluridisciplinaire où il y a un avocat spécialisé dans le droit des loyers, travailleur social de l'ALPIL, assistante sociale de la CAF.

La Ville de Lyon a formalisé son partenariat au moyen d'une convention-cadre pour la période 2021-2023, en précisant les modalités de son application financière, et l'association poursuivant ses activités, il est proposé le renouvellement de cette convention avec l'attribution d'une subvention, pour l'année 2024, d'un montant de 28 000 euros.

Je vous invite à l'approuver.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Marie-Noëlle FRÉRY.

15 - 2024-26634-CMMA5-282 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 81 700 euros à la Mission locale de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^e pour le développement des « chantiers rebond social » en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans - Approbation et autorisation de la signature de la convention financière afférente - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteure : Marie-Noëlle FRÉRY

Il s'agit d'une attribution de subvention de fonctionnement de 81 000 euros à la Mission locale de Lyon. Comme vous le savez, dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville de Lyon soutient le développement des chantiers qui s'appellent « Rebond social », pour les jeunes de 16 à 25 ans, proches ou très proches de la délinquance ou susceptibles d'y tomber.

Pour cette fois, la Mission locale propose un projet complet d'accompagnement social, de recherche de chantiers — parce qu'il faut en trouver — et d'encadrement technique des jeunes. L'objectif, pour l'année 2024, étant de faire sortir 30 à 40 bénéficiaires pour ce chantier rebond, pour l'insertion professionnelle et se sortir d'une situation parfois très délicate au niveau social.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de voter favorablement cette délibération

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

16 - 2024-26888-CMMA5-285 - Convention de partenariat avec Unis-Cité - Mise à disposition et intermédiation de services civiques - Délégation générale aux ressources humaines et au dialogue social - Direction pilotage financier et juridique RH

Rapporteure : Marie-Noëlle FRÉRY

Cette délibération est encore plus simple puisque c'est une convention de partenariat avec Unis-Cité. Vous savez que c'est une association qui est largement spécialisée dans les volontaires pour les services civiques, et ce depuis plus d'une vingtaine d'années.

Comme vous le savez, la Mairie centrale a organisé le recrutement de 9 volontaires « Service civique » pour l'année 2023, et se propose de renouveler cela pour septembre 2024, pour chaque mairies d'arrondissement. Je crois qu'on peut s'en féliciter dans le 5^e, au vu des jeunes qui viennent, qui nous sont présentés et qui travaillent. Unis-Cité accompagne ces structures d'accueil.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération, sachant qu'Unis-Cité contrôle un peu, « l'embauche », le recrutement et l'accompagnement de ces jeunes.

[Nadine GEORGEL](#) : Pour compléter, je voudrais dire que nous en sommes à notre deuxième service civique, accompagné par Unis-Cité. L'année dernière, c'était Axelle qui, à la suite de son année chez nous, a intégré la classe préparatoire aux concours administratifs à Sciences-Po d'Aix. Cette année, c'est Jed qui était avec nous — je pense qu'il me permettra de l'annoncer — et qui intègre la prépa intégré de l'ECAM, à la rentrée. On est ravis d'être une petite étape sur des parcours prometteurs ou parfois, des parcours un peu plus compliqués, mais on est là aussi pour cela. C'est vraiment un très beau programme dont on peut se féliciter.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable.

17 - 2024-26618-CMMA5-294 - Engagements Quartiers 2030 - Approbation et autorisation de signature de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville métropolitain 2024/2030 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteure : Marie-Noëlle FRÉRY

Il s'agit de la nouvelle convention territoriale du contrat de ville métropolitain 2024-2030, qui concerne, comme vous le savez, la politique de la ville et les quartiers les plus défavorisés. Les zones prioritaires ont été fixées par décret du 28 décembre 2023.

Pour le 5^e arrondissement, c'est une petite extension du périmètre Sœur Janin, dans le 5^e. Pour nos collègues d'à côté, Gorge de Loup Vallonnaire, la création d'un nouveau quartier politique de la ville dans le 9^e. En tous cas, il faut se réjouir dans le sens où on prend en compte la situation sociale, même si cela veut dire que ce n'est pas très bon. Cependant, une liste complémentaire a été également prévue. On va changer de dénomination. Maintenant, ce sont des quartiers prioritaires métropolitains, les QPM, à la place de QVA, quartier en veille active. Ils vont prendre en compte des quartiers et des zones où a été repérée une situation de fragilité urbaine, sociale, sans pour autant répondre aux critères du QPV, quartier politique de la ville.

Tout cela est quand même absolument nécessaire, et cette convention territoriale vise l'État, la Métropole, les mairies d'arrondissement, les acteurs associatifs, les collectifs d'habitants dont les Conseils de quartier. Il y a des objectifs très sérieux et précis sur l'accès au droit, la situation des jeunes et les jeunes, la transition écologique et autres sujets.

Je vous demanderais, si vous en êtes d'accord, de voter en faveur de cette délibération.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

18 - 2024-26503-CMMA5-283 - Dispositif Trait d'Union - Attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et de conventions mixtes annuelles - Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports

Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Cette première délibération est une délibération que je présente régulièrement, chaque année. Elle concerne les projets nommés Trait d'Union — que Yann CUCHERAT connaît bien, qui a connu une petite évolution depuis, en tout cas —, qui permet de valoriser les initiatives innovantes des associations de sport amateur.

Cette année 2024, on a demandé aux différentes associations de se positionner sur un certain nombre de pratiques, notamment les actions écoresponsables, le lien social dans les quartiers, les discriminations vis-à-vis des personnes LGBT, l'égalité femmes-hommes, les personnes handicapées, et de lutter aussi contre toutes les discriminations ainsi que contre les violences sexistes et sexuelles. Certaines associations se sont aussi positionnées par rapport aux Jeux Olympiques et paralympiques, donc elles ont été valorisées.

Je n'en dirai pas plus sur les aspects techniques, sauf que pour le 5^e arrondissement, vous avez pu le voir dans la délibération, les propositions, les projets de plusieurs associations ont été retenus :

- Le BBLM, que je ne présente plus, avec tout un ensemble d'actions autour du sport-santé, pour un montant de 3 000 euros ;
- Le COL avec un plan de formation de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Le montant est de 3 500 euros ;
- Le COL encore, pour la partie rugby, avec l'achat d'un joug de mêlée ;
- Ménival Football club, qui évolue de manière très intéressante concernant le sport adapté, et qui va créer une section de football pour les personnes qui ont des difficultés, plutôt plus ou moins en situation de handicap. Le montant est de 2 500 euros. C'est une très belle initiative de ce club.

Voilà, Madame le Maire, ce que je peux dire en tout cas concernant cette délibération.

Yann CUCHERAT : Je voudrais juste poser une petite question. Est-ce que les clubs professionnels sont toujours impliqués dans le dispositif ? Ma question n'est pas innocente parce que quand on a créé ce programme Trait d'union, c'était justement pour faire le lien entre les clubs amateurs et les clubs professionnels. On pensait, en tout cas, c'était une ligne très forte, qu'il était important de créer du lien, d'où l'événement « Re Lyon Nous » qui faisait sens. Cela permettait justement à ce que les clubs professionnels contribuent aussi à développer la dynamique associative et participent à des projets. Après, peu importe les axes stratégiques qui sont déployés, vous les avez fait évoluer. Je pense que ce serait intéressant de revenir à cette source initiale, à la philosophie initiale de ce projet qui était simplement de créer du lien entre le monde amateur et le monde professionnel, qui fait sens.

Bertrand ARTIGNY : Tout à fait. C'est suite au COVID. De mémoire, je crois qu'il y avait 4 clubs professionnels qui étaient intégrés. Puis, suite au COVID et aux difficultés financières et économiques qu'ils ont connues, il y en a un qui s'est retiré, et petit à petit, ils se sont tous retirés. Ils se sont retirés quasiment dès le lendemain du COVID, dès 2020-2021.

En tout cas, on a continué à conserver l'idée d'avoir une action valorisant différentes actions menées par le sport amateur. Concernant la proposition d'essayer de revenir vers les clubs

professionnels, je pense que vous aurez l'occasion d'en parler avec Julie NUBLAT-FAURE, lors du prochain conseil.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

19 - 2024-26762-CMMA5-284 - Attribution d'une subvention de 21 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM), pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak » les 21 et 22 septembre 2024 - Approbation d'une convention - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation

Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

C'est une belle initiative qui se répète d'année en année, qui permet d'avoir une approche des fleuves assez originale, à la fois sportive, ludique. Cela fait partie de ces manifestations sportives qu'on va retrouver dans Lyon, qui se ressemblent toutes, qui mêlent à la fois la convivialité, le sport, la découverte. Là, c'est un fleuve, mais cela aurait pu être aussi le patrimoine architectural de notre ville, pour d'autres pratiques sportives.

Un point qui me plaît beaucoup dans cette opération, c'est la partie santé, notamment le fait d'avoir des équipes féminines qui sont en rémission de cancer du sein et qui utilisent le pagayage comme mode de rééducation. Je pense que là aussi, c'est une façon de concevoir le sport autrement que par une vision élitiste.

Je rappelle qu'il y a eu 1 700 participants en 2023. Cette année, la subvention est une grosse participation puisqu'elle sera de l'ordre de 21 000 euros. Il faut savoir quand même que, comme c'est rappelé dans la délibération, la Ville de Lyon soutient cette association puisque nous leur versons une subvention annuelle de 12 500 euros. C'est une belle association, bien suivie par la Ville de Lyon et qui fait un travail remarquable, tant sur le plan sportif que sur le plan de santé que sur le plan de redécouverte des fleuves, etc.

Voilà, Madame la Maire, ce que je peux dire sur ce dossier.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

20 - 2024-26979-CMMA5-262 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat et/ou en faveur de la redynamisation et de la vitalité commerciale, et pour développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale - Attribution de subventions pour un montant total de 150 226 euros - Approbation de conventions - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteuse : Sandrine FRANCHET

Bonsoir à tous. La première délibération que nous sommes amenés à examiner, c'est celle qui attribue des subventions aux associations de commerçants qui agissent pour le dynamisme économique, le maintien et le développement du commerce de proximité dans nos quartiers, ce qui est important.

Ces subventions se déploient sur 3 volets :

- Le volet « action collective » qui est destiné très précisément à toutes les associations de commerçants qui mènent des actions pour développer et moderniser le commerce, l'artisanat et pour favoriser la transition écologique et la cohésion sociale ;

- Le volet « sensibilisation à la transition écologique et sociale » qui est destiné à des associations loi 1901 qui accompagnent des commerçants dans leur transition ;
- Puis, on a un volet exceptionnel qui s'inscrit dans le cadre des mesures d'accompagnement pour les commerçants qui ont été touchés par les violences urbaines de l'été dernier. C'est pour de nouvelles actions d'animation qui visent là aussi, à relancer un peu l'activité dans ces quartiers.

Pour le 5^e, j'attire votre attention sur une subvention de 3 500 euros qui est destinée à l'Association des commerçants de Saint-Just - Saint-Irénée. Elle avait déjà été soutenue à la même hauteur, l'année dernière. Là, c'est pour un projet d'une journée d'animation dans le quartier Saint-Just, le 28 septembre prochain. Vous pouvez déjà noter la date dans vos agendas.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

[Laurence BUFFLIER](#) : Membre de l'Association des commerçants et artisans de Saint-Just – Saint-Irénée, je ne prendrai pas part au vote. Merci.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.
1 n'a pas pris part au vote : Laurence BUFFLIER.**

21 - 2024-26893-CMMA5-263 - Stratégie Lyonnaise pour l'Insertion et l'Emploi (SLIE) 2024-2030 - Approbation du cadre d'intervention de la Ville de Lyon en matière d'emploi et d'insertion - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteuse : Sandrine FRANCHET

Cette deuxième délibération est un peu plus exceptionnelle puisqu'il s'agit d'adopter la Stratégie Lyonnaise pour l'Insertion et l'Emploi. Je vous en avais dit quelques mots, lors du dernier conseil d'arrondissement. Vous avez pu, si vous avez pris la peine de l'ouvrir, lire ce document d'une vingtaine de pages, qui présente ce cadre de référence qui a été co-construit avec les partenaires de la Ville, pour préciser les orientations stratégiques de Lyon en matière d'insertion et d'emploi.

Il s'agit donc d'affirmer et de concrétiser le sens des actions en faveur d'un droit à l'emploi digne et émancipateur, au service du lien social et de la dignité de chacun. Dans ce document, la Ville rappelle d'abord les conditions d'élaboration de cette stratégie, qui a été construite au travers d'une concertation qui s'est tenue pendant toute l'année 2023 avec des acteurs professionnels, institutionnels de l'emploi ainsi que des bénéficiaires.

Petit rappel, si le taux de chômage lyonnais est à 6,5 %, donc inférieur à la moyenne nationale qui est à 7,3 %, il faut quand même noter qu'il est en hausse sur les 4 derniers trimestres et qu'il demeure de fortes disparités parmi les publics, notamment parmi les plus touchés, ceux où le taux de chômage est le plus haut, mais qui a connu la plus forte hausse l'année dernière, ce sont les plus jeunes. Pour mieux accompagner ces publics — les jeunes ainsi que les autres publics moins favorisés en matière d'emploi, c'est-à-dire les moins qualifiés, les habitants des quartiers politique de la ville et les mères seules —, la Ville souhaite agir selon 4 axes stratégiques :

- Axe un : proposer un accompagnement de proximité, notamment au travers de son réseau des maisons Lyon pour l'emploi, puis des opérations qu'on appelle « d'aller vers » où il s'agit d'aller directement sur le terrain, auprès des personnes les plus touchées. Vous pouvez noter que dans les mois qui viennent, il va y avoir deux opérations en lien avec l'emploi dans le quartier Sœur Janin. Il y en aura une au mois de juin et une autre en octobre ;
- Deuxième axe : lever les freins périphériques qui empêchent le retour effectif à l'emploi. Cela peut être le fait de ne pas avoir de logement, de ne pas bien parler français ou de ne

- pas avoir de place en crèche. Il y a notamment des actions pour développer le nombre de places en crèche pour les personnes qui sont en recherche d'emploi, par exemple ;
- Troisième axe : agir pour un travail qui intègre et donne du sens. Je suis assez contente de noter que dans cet axe, est noté le projet de lieu ressource, situé dans le 5^e, sur l'accompagnement et la sensibilisation aux transitions professionnelles ;
 - Quatrième et dernier axe : faire de la Ville de Lyon elle-même un acteur exemplaire en matière d'emploi et d'insertion.

Je m'arrête là et je vous propose de soutenir ces engagements de la Ville de Lyon en faveur de l'emploi en votant cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

Le Conseil d'arrondissement prend acte

22 - 2024-25226-CMMA5-264 - Lyon 5^e - Autorisation d'occupation temporaire consentie à l'association Argaya de la cour du Palais Saint Jean sise 4 rue Adolphe Max dans le cadre de la 1^{ère} édition du festival d'été dans le Vieux-Lyon du film européen - EI 05 068 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier

Rapporteur : Joanny MERLINC

Je vais commencer ce semi-marathon par la délibération 264 qui porte sur l'autorisation d'occupation temporaire consenti à l'association Argaya de la cour du Palais Saint-Jean, rue Adolphe Max, dans le cadre de la première édition du Festival d'été du film européen, dans le Vieux Lyon.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon est propriétaire de la cour du Palais Saint-Jean qui fait donc partie du domaine public. L'Association Argaya, portée par des habitants du Vieux Lyon notamment, souhaite organiser un festival d'été du film européen, à cet endroit.

La présente délibération porte sur l'autorisation par la Ville, de mettre à disposition la cour du Palais Saint-Jean pour l'organisation de ce festival. Cette mise à disposition est valorisée par les services de la Ville à 350 euros, et je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

23 - 2024-26430-CMMA5-268 - Approbation d'un contrat de commodat au profit de l'association Cuivres Diffusion pour la mise à disposition d'un local sis 25, rue Roger Radisson - Lyon 5^e - EI 05055 - 2024-2026 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Joanny MERLINC

Là aussi, je vais faire vite. L'Association Cuivres Diffusion a été créée en 1986 et collabore régulièrement à la programmation d'événements sur le 5^e arrondissement, notamment dans la programmation de Tout l'monde Dehors !. La Ville met à disposition de l'association un local situé 25, rue Roger Radisson, attenant au parc de la Visitation, et dont la valeur locative annuelle est estimée à 7 522 euros. La présente délibération porte sur un contrat de commodat de 2 ans permettant l'occupation, à titre gratuit, des locaux.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

24 - 2024-26445-CMMA5-269 - Approbation de la gratuité de la mise à disposition des locaux sis 2 rue Louis Carrand - Lyon 5^e - EI 05021 - 2024-2025 ainsi qu'une partie du bâtiment situé 4 rue du Carreau à Corbas (69960), répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 99062, unité de gestion 08 au profit de l'association Compagnie M.A. - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Joanny MERLINC

Cette délibération porte sur l'approbation de la gratuité de la mise à disposition des locaux situés 2, rue Louis Carrand, dans le 5^e au profit de l'association M.A. Le 2, rue Louis Carrand, c'est le Palais Bondy. La Ville de Lyon a aménagé une partie du Palais Bondy pour accueillir la plus célèbre des marionnettes du patrimoine culturel, incontournable de Lyon et de notre 5^e arrondissement au sein du théâtre de Guignol de Lyon. Depuis 2018, c'est la compagnie M.A qui est la compagnie résidente du théâtre. J'avais déjà eu, maintes fois, l'occasion de vous parler de la compagnie en vous adressant une série de travaux menés par la Ville, de mars 2023 à avril 2024, concernant notamment le désenfumage qui avait conduit à relocaliser temporairement les activités de la compagnie et les collections de marionnettes.

La bonne nouvelle, c'est que les travaux se sont achevés en avril 2024 et il est prévu que notre Guignol, et la compagnie qui l'anime, réintègre le Palais Bondy afin de poursuivre sa mission d'intérêt général en faisant vivre Guignol, véritable ADN de notre 5^e arrondissement, pour le bonheur de tous les publics, notamment au sein de la programmation scolaire, des structures de médiation et des partenaires socioculturels du 5^e arrondissement.

Il est proposé de mettre à disposition gratuitement les lieux jusqu'au 31 juillet 2027. La valeur locative annuelle est estimée à 36 990 euros.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

25 - 2024-27060-CMMA5-287 - Approbation des modifications apportées aux tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à compter de la saison 2024-2025 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Auditorium - ONL

Rapporteur : Joanny MERLINC

Je voulais être rapide, mais je vais quand même essayer d'expliquer les délibérations suivantes qui sont un peu techniques. Je vais quand même faire vite.

La délibération 287 porte sur l'approbation des modifications apportées au tarif de l'auditorium. Le 21 mars dernier, je vous avais proposé d'approuver les tarifs de l'Auditorium, à compter de la saison 2024-2025. Aujourd'hui, deux modifications sont apportées à cette délibération afin d'élargir les tarifs. La délibération évoquait l'élargissement de l'accès tarif Relax à moins 50 %, aux personnes détentrices d'une carte d'ancien combattant et d'une des trois cartes mobilité inclusion. J'avais eu l'occasion de m'en réjouir et de vous expliquer pourquoi, la dernière fois. En réalité, cela ne concerne pas seulement ce tarif, mais l'ensemble des tarifs réduits. C'est l'objet de la modification.

La deuxième modification concerne également les jeunes publics qui étaient détenteurs d'une carte Lyon junior. On leur offrait un spectacle annuel. En fait, on élargit cette offre en leur offrant

soit un spectacle annuel, soit un tarif réduit sur un spectacle qui n'est pas un spectacle jeunesse mais auquel ils peuvent avoir accès, pour un tarif de 7 euros.

Pour ces deux modifications, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

26 - 2024-26765-CMMA5-288 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2024 - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation

Rapporteur : Joanny MERLINC

C'est un peu plus long, mais pas beaucoup plus. Je suis très heureux de vous présenter cette délibération car elle va être l'occasion pour moi de présenter la programmation du 5^e arrondissement qui, cette année encore, est très riche, mais aussi de mettre en avant, comme vous l'avez dit, Madame la Maire, dans votre premier propos, des initiatives inédites co-portées par la Mairie d'arrondissement.

Je rappelle le principe général. La Ville propose, dans le cadre de la Fête de la musique, la mise en place de 7 scènes dites « labellisées », dont l'organisation est confiée à des porteurs de projets : des associations, des structures d'arrondissement, exception faite du 2^e et du 6^e pour lesquels les scènes sont directement gérées par les Mairies d'arrondissement. Dans le 5^e arrondissement, c'est bien sûr la MJC du Vieux Lyon qui proposera sa traditionnelle scène découverte autour d'artistes émergents, de 16 heures à 22 heures. Six groupes de musique se succéderont, incluant les écoles de musique, le vraiment formidable Labo du Conservatoire, et les groupes accompagnés par les structures locales.

En plus de cette scène labellisée — parce qu'on a beaucoup de chance dans le 5^e —, on retrouvera également, comme en 2022 et 2023, des espaces musicaux installés sur six sites dans la ville. On en a un dans le 5^e, sur la promenade Annie et Régis Neyret, dans le Vieux Lyon. Il y aura des balades entre les espaces, dans la Ville de Lyon, et chaque zone accueillera 4 à 7 espaces musicaux, des zones de déambulation et offrira aux groupes et chorales deux heures de concerts. Il n'y aura pas de dispositif scénique, c'est le principe de ces scènes labellisées. Ces espaces seront sécurisés mais permettront quand même aux artistes, une programmation d'une soixantaine de concerts dans l'ensemble de la Ville de Lyon.

Enfin, nous sommes particulièrement bien lotis dans le 5^e, puisque la Ville soutient également l'accueil de l'Orchestre symphonique de Lyon, à l'Esplanade de Fourvière, ce qui est inédit. On aura donc aussi une partie de la fête de la musique, à l'Esplanade de Fourvière, et on aura les traditionnels concerts programmés par le CRR dans sa cour. Si vous n'avez jamais participé aux événements du 5^e ou si vous devez choisir, je ferai un peu de favoritisme en vous encourageant à aller voir ce qui se passe dans la cour du CRR.

J'avais promis de la nouveauté. Vous le constatez, la programmation du 5^e est très riche, mais elle se concentre, pour des raisons évidentes, sur le Vieux Lyon et la colline de Fourvière, et assez peu sur le Plateau. J'ai été interpellé par les habitants et les partenaires sur l'opportunité de créer davantage d'activités pour la Fête de la musique, sur le Plateau, tout en respectant la tranquillité caractéristique de nos quartiers. Ce n'était pas très pertinent de déloger une scène du Vieux Lyon pour l'emmener vers le Parc de la musique pour pas mal de raisons, ni une scène labellisée. Du coup, on a travaillé sur la pertinence de créer un nouvel événement en s'appuyant sur le CRR et notre richesse du 5^e, en matière d'enseignement. Je suis un peu long mais je suis très heureux de vous annoncer la création d'un nouvel événement Fête de la musique, Ville de Lyon, accueilli dans le parc du 5^e arrondissement.

Je vous lis la programmation, mais je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe du 5^e arrondissement : Pierre GAIDIOZ qui porte avec moi cette initiative et Madame la Maire pour sa confiance, ainsi que l'ensemble des services. Je sais qu'on n'a pas l'habitude de les citer nommément, mais je veux remercier Carla BLANC et Céline GALLIS qui ont fait un travail formidable. Le 21 juin, dans une journée placée sous le signe de la découverte et de l'échange, le parc de la mairie accueillera, de 9 heures à 12 heures, les classes musicales du CRR qui viendront faire découvrir leur discipline à quelques 32 classes — je crois qu'on est à 32 dans le dernier décompte — d'écoliers du 5^e. On va faire simple, on accueillera la quasi-totalité des écoliers des écoles municipales du 5^e et même 2 classes de crèche, pour ouvrir encore davantage le public. Il y aura un système d'ateliers et de turnover, savamment orchestré par la direction de l'Éducation. Il y aura 4 temps de concerts et 4 temps de découverte où les jeunes du CHAM-CHAD CRR. Des classes du CRR feront découvrir leurs instruments. Voilà pour la partie du matin, avec tous les écoliers du Vieux Lyon.

Le soir, de 17 heures à 21 heures, on aura un temps très apaisé avec, toujours sur la même scène, une programmation de 4 ensembles vocaux sans sonorisation qui feront découvrir leur répertoire aux familles et aux visiteurs. On répond ici, à l'appel des ensembles vocaux qui nous demandaient à participer à la Fête de la musique. Il y aura l'École de voix du lycée Jean Moulin, l'ensemble vocal du Centre social du Point du Jour, AECOR, l'ensemble vocal de l'Université Lyon 1, et l'ensemble Envol du Point du Jour. Il s'agit de la première expérimentation pour cette fête de la musique sur le Plateau, et nous espérons que cet événement se développera encore davantage dans sa forme, ses participants et ses esthétiques, dans les années à venir.

J'en ai fini. Je vous remercie pour votre attention pour cette initiative mais aussi pour l'ensemble de la programmation de la Fête de la Musique, à l'échelle du 5^e et de la Ville de Lyon. Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

[Nadine GEORGEL](#) : Pour ma part, je ne prendrai pas part au vote, étant membre du Comité syndical du CRR.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.
1 n'a pas pris part au vote : Nadine GEORGEL.***

27 - 2024-26791-CMMA5-289 - Attribution de subventions de fonctionnement à 15 écoles de musique pour un montant global de 92 800 € - Enveloppe « Subvention de fonctionnement écoles de musique » - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Joanny MERLINC

Je vais être très rapide sur cette délibération. Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à 15 écoles de musique, pour un montant global de 92 800 euros, sur l'enveloppe « Subvention de fonctionnement écoles de musique ».

Dans le 5^e, on est concernés par l'attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association des Petits Chanteurs de Lyon, de la place Sainte-Irénée. Les Petits Chanteurs de Lyon sont affiliés à la Fédération Willems. L'association recrute des jeunes provenant de différents établissements scolaires, notamment dans le 5^e, et des adultes étudiants ou jeunes professionnels. Le projet est aussi construit avec l'aménagement du temps scolaire proposé par l'école Sainte-Marie et les attentes de la primatale de Lyon. Tous les répertoires sont abordés, du chant grégorien à la musique actuelle, tant le domaine des musiques profanes que celui de la musique sacrée, et j'ai pu le constater en allant moi-même à la découverte de l'ensemble et du chef de chœur.

La subvention proposée est de 4 000 euros, et je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

28 - 2024-26895-CMMA5-290 - Approbation des tarifs et des conditions générales de vente dans le cadre de la refonte des cartes d'abonnements des bibliothèques et musées de la Ville de Lyon - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Joanny MERLINC

Cette délibération concerne l'approbation de tarifs et des conditions générales de vente dans le cadre de la refonte des cartes d'abonnement. Je vais résumer au mieux parce que c'est un peu long.

Depuis 2015, la Ville a mis en place des formules d'abonnement pour permettre l'accès aux 6 musées de la ville et à la bibliothèque municipale. Fort de son succès, avec plus de 60 000 cartes de culture délivrées en 2023, la Ville de Lyon a souhaité faire évoluer son offre, mais surtout la moderniser. L'exemple qui est donné dans votre dossier de séance, c'est que quelqu'un qui se présenterait au musée et à la bibliothèque doit se présenter aux deux guichets pour s'inscrire. C'est un peu l'objet de cette modernisation. Il y a 8 points que je ne détaillerai pas, et qui figurent dans votre dossier de séance, sur ces procédés qu'on fait évoluer pour simplifier la vie des utilisateurs. S'il y a une question, je suis là pour y répondre.

En attendant, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

29 - 2024-26443-CMMA5-291 - Attribution de subventions de fonctionnement à 12 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 86 000 € - Enveloppe FIMA - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Joanny MERLINC

On revient à une délibération plus classique puisqu'il s'agit d'attribution de subventions de fonctionnement à 12 associations culturelles du domaine des musiques actuelles, pour un montant de 86 000 euros, dans l'enveloppe musique actuelle dite FIMA. Dans le 5^e, on est concernés par l'attribution d'une subvention à l'association ADME OBSTINATO, au titre des subventions attribuées au collectif d'artistes. ADME OBSTINATO est à la fois, une compagnie, un producteur, un label indépendant de spectacles, de jazz et de chansons. Elle est le fruit de la réunion de deux associations : ADME, créée en 96, plutôt portée sur le volet prod, et OBSTINATO qui de son côté, faisait de la portance de projets et d'événements autour du jazz. Pour cette réunion, les deux associations ont créé un pôle de ressources soutien aux musiciens et aux créateurs de jazz, les accompagnants du projet à l'événement jusqu'à la production de leur disque.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 euros à l'association, et je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

30 - 2024-26442-CMMA5-292 - Attribution de subventions de fonctionnement à 27 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 157 500 € - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Joanny MERLINC

On continue avec les subventions de fonctionnement, mais on change d'enveloppe puisqu'il s'agit d'attributions de subventions en fonctionnement à 27 associations dans le domaine du théâtre, sur le FIC, le Fonds d'Intervention Culturelle, pour un montant global de 157 500 euros.

Dans le 5^e, nous sommes concernés par l'attribution de subvention de :

- 1 500 euros au Théâtre de l'Entre-Deux ;
- 5 000 euros à la compagnie Get Out ;
- 5 000 euros pour la compagnie Cassandra.
- 30 000 euros à la compagnie Turak.

J'avais parlé de Turak et de l'Entre-Deux, les années précédentes. Je vais rapidement parler de Cassandra. De cette façon, j'aurai fait le tour. La compagnie Cassandra a été fondée en 2010 — et non pas en 2012, comme c'est indiqué dans le dossier de séance — par Sébastien VALIGNAT, metteur en scène et comédien formé au Conservatoire de Clermont-Ferrand et chez les Compagnons. La compagnie crée des comédies avec un lien très étroit avec les sciences sociales et politiques et souvent un goût prononcé pour les sujets d'actualité. J'en parle parce que c'est un travail un peu inédit. On a la chance de les avoir dans le 5^e. Leur travail débute sur un questionnement, une interrogation, parfois même une inquiétude de société pour laquelle la compagnie demande à un auteur, une autrice qui est intéressé(e) par ce thème de produire une œuvre dramatique, en s'appuyant sur des travaux de recherche, des données, des sources. J'aime beaucoup ce travail et je suis admiratif de cette démarche puisque dans la demande de la compagnie, la rigueur scientifique, la fidélité à la réalité et le respect des travaux de recherche fait partie de l'engagement.

Pour la compagnie Cassandra, mais également pour le Théâtre de l'Entre-Deux, la compagnie Turak, la compagnie Get Out, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

31 - 2024-26441-CMMA5-293 - Attribution de subventions de fonctionnement à 17 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC pour un montant global de 104 500 € - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Joanny MERLINC

On continue avec le fonds FIC, cette fois, avec l'attribution de subventions de fonctionnement à 17 structures dans le domaine de la danse et du cirque. Dans le 5^e, nous sommes concernés par l'attribution de subventions à deux compagnies des arts circassiens :

- La compagnie PROPOS pour un montant de 15 000 euros ;
- La compagnie 126 Kilos, pour un montant de 3 000 euros.

Je vous ai déjà parlé de 126 Kilos qui est une compagnie émergente des arts circassiens, qui prend régulièrement ses quartiers à la MJC Ménival, école de cirque. Je vous invite à découvrir leur travail, notamment à l'occasion de notre formidable festival Éclats de Cirque dont l'édition 2004 aura lieu en septembre prochain.

Concernant la compagnie PROPOS, vu la récurrence de la délibération, c'est déjà la troisième fois que je vous présente la compagnie. Je vais donc juste vous parler de son actualité. En mai dernier, elle était à la Maison de la Danse. Elle tourne actuellement 4 spectacles dont le premier est intitulé « Vernissage », qui est une exposition spectacle sur les moments gênants de la vie. Un spectacle que j'aime beaucoup qui s'appelle « On ne parle pas avec des moufles » qui est, comme vous l'aurez deviné, un one-man-show en langage des signes ; un duo intitulé « Rites » ; et un spectacle appelé « Dans le détail » qui est une enquête chorégraphique pour 7 danseurs. En 2025, la compagnie mettra en scène, en direct et en simultané, un talk-show déjanté de danse avec la participation de la talentueuse Johanna SCHWEIZER de la compagnie Aniki Vóvó.

Pour 126 Kilos et pour la compagnie PROPOS, je vous propose d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

32 - 2024-26440-CMMA5-295 - Attribution de subventions de fonctionnement à 15 associations culturelles du domaine du cinéma, des écritures, des arts visuels et du patrimoine, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC pour un montant global de 91 000 € - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Joanny MERLINC

On termine avec l'enveloppe FIC et l'attribution de subventions de fonctionnement à 15 associations dans le domaine du cinéma, des écritures, des arts visuels et du patrimoine, pour un montant de 91 000 euros. Là encore, nous avons 3 habitués de cette délibération, côté 5^e :

- L'Académie des sciences, des belles lettres et des arts, pour un montant de 2 000 euros ;
- La Société Lyonnaise des Beaux-arts, pour un montant de 3 000 euros ;
- L'association l'ECCLY dans le secteur du patrimoine, chère à mon collègue assis à ma gauche, Philippe CARRY, pour un montant de 3 000 euros.

Là encore, j'ai eu l'occasion de vous présenter chacune des associations. Je ne suis pas convaincu de l'intérêt de vous faire exactement la même présentation que l'année dernière. Je vous parlerai donc d'actualité. Concernant l'Académie des sciences et des belles lettres, le 11 juin, aura lieu les remises des prix annuels de l'Académie, et le 25 juin sera donnée une conférence intitulée « La médecine au service de l'histoire », portée par Philippe CHARLIER. Concernant SLBA qui organise le désormais très célèbre festival Lyon Art Paper, l'édition 2023 a eu lieu du 4 au 8 octobre, exceptionnellement au Fort de Vaise en raison des travaux au Palais Bondy. L'association vient de clore ses candidatures exposants pour l'édition 2024, campagne qui a eu beaucoup de succès et qui nous promet une très belle programmation pour l'édition 2024.

Je vous remercie pour votre attention et pour cette 11^e et dernière délibération que je présente aujourd'hui, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

34 - 2024-27001-CMMA5-276 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'Agence d'urbanisme et la Ville de Lyon - Années 2024 à 2026 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteuse : Catherine GOUJON

Cette délibération a pour objet l'approbation d'une convention pluriannuelle entre l'Agence d'urbanisme et la Ville de Lyon pour un renouvellement de 3 ans, de 2024 à 2026.

C'est l'occasion pour moi de rappeler que l'Agence d'urbanisme suit et analyse l'évolution des données urbaines, élabore des programmes d'études qu'elle définit avec ses membres dans un cadre partenarial. Elle les met en œuvre et assure la diffusion et le suivi. Ces programmes d'études, notamment prospectifs et/ou de planification sont réalisés en partenariat avec les membres de l'association — la Ville de Lyon en fait partie — et permettent l'émergence de stratégies et de projets en matière d'aménagement et d'urbanisme, d'habitat et de logement, de développement économique et social, de transport et de déplacements, de paysages et environnements, de loisirs et tourisme, de formation, de culture et communication. C'est un éventail très large.

À ce titre, la Ville de Lyon participera financièrement à la réalisation des programmes. Il y a déjà une subvention de 210 000 euros qui a été attribuée dans le cadre de la délibération du 21 mars 2024. Cela étant dit, je vous invite à approuver le renouvellement de la convention pluriannuelle établie entre l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise — c'est son nom entier — et la Ville de Lyon.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

35 - 2024-26776-CMMA5-266 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) - Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 10 000 euros - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Mesdames, Messieurs, un Fonds d'Intervention du Patrimoine permet d'allouer des subventions de fonctionnement aux associations et leurs projets contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais. Je vous propose d'apporter un soutien financier à 3 associations pour un montant global de 10 000 euros.

- Une subvention de 2 000 euros à l'association Historical Cities pour son site internet Grand espace historique urbain de Lyon ;
- Une subvention de 3 000 euros à l'Association Nationale des Conférenciers des Villes et pays d'ART et d'histoire pour ses Journées nationales de rencontres et de formation.
- Une subvention de 5 000 euros pour l'Association de Liaison pour le Patrimoine et l'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne pour son Atlas topographique de Lugdunum, volume deux.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

36 - 2024-26782-CMMA5-267 - Soutien à la conservation et à la valorisation des murs peints dans le cadre de l'opération n° 60SEPAT – « Aide aux lieux patrimoniaux d'exception » - Adoption de la « Liste des murs peints remarquables d'intérêt communal » et du règlement du dispositif - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Le territoire lyonnais est riche de très nombreux murs peints, commandés et réalisés par différents acteurs du champ artistique, participants de son paysage urbain. Ces œuvres, 189 murs peints dits « de commande » n'étaient pas recensés jusqu'alors. Afin de permettre leur entretien et leur restauration, la Ville de Lyon, via une consultation citoyenne, a souhaité créer une première liste de 26 murs peints remarquables, d'intérêt communal, éligibles au dispositif raisonné de soutien financier renforcé, c'est-à-dire à hauteur de 80 % des dépenses et sur une durée de 20 ans, C'est destiné aux propriétaires de murs peints privés.

Seuls bénéficiaires du dispositif sur le 5^e, sont :

- La fresque des basiliques de Saint-Just, rue des Macchabées ;
- La fresque de la Cour des Loges, place Edmond Fousseret.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable.

37 - 2024-27054-CMMA5-271 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 254 380 € - Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Centre communal d'action sociale

Rapporteuse : Marie DUARTE

Comme chaque année, je vous propose de voter favorablement quant à l'attribution de subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées. Leurs actions permettent de rompre l'isolement en accentuant la protection à la santé, mais également les projets culturels et artistiques.

Sur notre territoire, on va parler de quatre partenaires :

- La MJC Ménival avec 5 000 euros ;
- TissAge avec 12 000 euros ;
- Les amis de Charcot avec 800 euros ;
- Les Tamalous avec 1 000 euros.

Tous ces partenaires du 5^e arrondissement œuvrent autour des actions de nos seniors, que ce soit en proposant des sorties à la journée, des moments de restauration, des moments de convivialité.

En plus, cette année, nous avons poursuivi et renforcé le partenariat en soutenant financièrement des projets et des actions qui sont plus ciblés, en engageant un accueil régulier et convivial, mais également une information qui sera plus orientée et renforcée en direction de ce même public seniors. Vous en avez déjà sûrement entendu parler, il s'agit des spots seniors.

Ils sont déjà existants sur les 4^e, 6^e, 7^e et 9^e arrondissements. Cette année, nous ouvrons, dans le 3^e et le 8^e, et enfin dans le 5^e arrondissement, avec la MJC Ménival qui s'était portée candidate et qui a réuni toutes les conditions. Il y aura une subvention supplémentaire pour Ménival, à hauteur de 3 750 euros. Une convention avec la MJC Ménival sera aussi soumise à votre approbation puisqu'elle précise le contenu de ces actions engagées en contrepartie du financement prévu.

Si ces dispositions recueillent votre accord, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération.

Nadine GEORGEL : Je vous remercie et je me joins à votre enthousiasme sur la création d'un spot seniors dans le 5^e et notamment à la MJC Ménival. On sait qu'il y a aussi tout un tas d'autres acteurs dans le 5^e, des traditionnels comme les Amis de Charcot, les Tamalous, d'autres plus récents comme TissAge. Là, c'est vraiment une innovation qu'on est ravis de voir arriver à la MJC de Ménival.

Philippe-Henri CARRY : Madame Gilda HOBERT, ancienne élue du Conseil précédent attendait cette nouvelle avec impatience puisqu'elle est présidente de la MJC de Ménival.

Nadine GEORGEL : Je suis sûre qu'elle en sera ravie ainsi que son directeur.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable.

Nadine GEORGEL : Nous en avons fini avec les rapports. Il nous reste la traditionnelle question du 5^e, au prochain conseil municipal. Je vous la lis avant de la soumettre au vote.

38 - 2024-31028-MA5-298 - Question du Conseil d'arrondissement du 5e au Conseil Municipal de Lyon : Moyens mis en place par la Ville de Lyon pour permettre l'accueil des enfants en situation de handicap de manière cohérente entre les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires? Et quel soutien est prévu pour les acteurs associatifs? - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 5^e

Rapporteure : Nadine GEORGEL

« Mesdames, Messieurs, à l'occasion de leur point d'étape annuel avec les associations d'éducation populaire, les élus du 5^e, l'adjointe au maire en charge des Sports, de la Vie associative et de l'Éducation populaire, Madame Julie NUBLAT-FAURE, ont eu le plaisir d'échanger avec l'équipe de la Maison de L'enfance. Située à Ménival, cette institution qui fête ses 50 ans, accueille les enfants le mercredi, le soir après l'école, et pendant les vacances scolaires.

Elle propose un accompagnement remarquable et une diversité d'activités pour répondre aux besoins des familles. L'association est pleinement impliquée dans la dynamique du territoire aux côtés des autres acteurs pour assurer l'accès à la culture et la mixité sociale. Plus spécifiquement, la Maison de l'enfance accueille, depuis plusieurs années, des enfants en situation de handicap, en veillant à adapter le nombre d'encadrants.

Face aux défis rencontrés par la Maison de l'enfance et par toutes les associations qui contribuent à faire de Lyon, une ville inclusive, les élus du 5^e souhaiteraient savoir quels moyens sont mis en place par la Ville de Lyon pour permettre l'accueil des enfants en situation de handicap, de manière cohérente entre les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires, et quel soutien est prévu pour les acteurs associatifs ? »

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable.

Nadine GEORGEL : Nous avons fini ce conseil. Je vous retrouverai les 30 juin et 7 juillet dans vos bureaux de vote respectifs. Après, nous pourrons imaginer l'été et notamment les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Bonne soirée à toutes et tous.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 20 heures 40.